

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Local Autocom	 WEESURE <small>Protection</small>
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 1/4	P – 4.06	Date de mise à jour : 14/03/2024

1. Accès local Autocom :

- Merci de bien vouloir autoriser l'accès au local autocom de la Cité de la musique **seulement** aux personnes suivantes :
 - Madame BOULAI Ségolène, des Arts florissants, dans le cadre de la gestion de leurs matériels informatiques stockés au local.
 - Du côté de l'Orchestre Chambre de Paris : une société qui est susceptible d'intervenir, prévenant le service informatique à chaque intervention.
 - Madame Carole AOUAY, D.E.T.L.
 - Monsieur ODETTO Mathias, responsable du service informatique.
 - Monsieur GAMERO Fernando de la D.E.T.L.
 - Monsieur ANNA Felix de la D.E.T.L.

2. Principe de fonctionnement du Système d'Extinction Automatique à Gaz FM 200 :

- 2 zones de détection (Z.D. 122 et Z.D. 125) avec chacune 4 détecteurs dont 2 en ambiance et 2 dans le faux-plafond.
- Le diffuseur sonore dans le local autocom fonctionne avec la centrale d'extinction.
- Il faut la sollicitation de deux détecteurs pour déclencher l'extinction automatique.
- Les scénarios pouvant déclencher l'extinction automatique sont les Z.D. (122/122) – Z.D. (122/125) – Z.D. (125/125).
- Le détecteur de la Z.D. 48 adresse 629 d'origine est toujours opérationnel au centre du local, il est relié au S.S.I. mais pas relié sur la centrale d'extinction automatique à gaz.
- Quand un seul détecteur est sollicité la procédure normale est identique au reste du bâtiment.

3. Panne de l'installation :

- En cas de panne de l'installation téléphonique passant par le local autocom, il existe une autre ligne indépendante de l'installation pour le P.C.S.I., au numéro : **01.48.03.06.19.**

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Local Autocom	 WEESURE <small>Protection</small>
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 2/4	P – 4.06	Date de mise à jour : 14/03/2024

4. Composition du Système d'Extinction Automatique à Gaz FM 200 :

- 1 centrale d'extinction automatique à gaz ECS- DECT type XC1005 (dans le local de la baie déportée P-2).
- 1 diffuseur sonore (indépendant de l'alarme générale).
- 2 bouteilles de gaz FM 200 de 67 litres (1 pour le faux- plafond et 1 pour le local).
- 8 détecteurs « optiques de fumée » (4 en ambiance et 4 dans le faux- plafond).
- 2 commandes manuelles d'extinction (au niveau des 2 accès au local autocom).
- 2 affiches lumineuses indiquant « Entrée interdite ».
- 2 affiches lumineuses indiquant « Evacuation Immédiate ».
- 4 buses (2 dans le faux- plafond et 2 dans le local).
- Batteries d'une autonomie de 12h dans la centrale.
- 1 report d'information de la centrale d'extinction sur l'E.C.S. au P.C.S.I. de la Cité de la musique.

5. Procédure à suivre pour remise à l'état de veille :

- Sur le clavier de la centrale d'extinction, taper le code d'accès au niveau 2 « 4233 ».
- Le voyant « niveau 2 » s'allume en fixe.
- Arrêter le diffuseur sonore en appuyant une fois sur la touche « Arrêt / Marche sirènes ».
- Réarmer, s'il a été actionné, le boîtier de commande de sécurité. (*Lorsque le boîtier a été actionné, le voyant « Commande manuelle » sur la centrale d'extinction est allumé (clignotant ou fixe)*).
- Réarmer, s'il existe, le contact passage gaz (COPRESS) en appuyant sur son bouton rouge.
- Réarmer l'équipement en appuyant sur la touche « réarmement » :
 - Les voyants de zone concernée, « Evacuation » et « Commande manuelle » (éventuellement), « Emission », « Alarme feu générale » et les dispositifs d'évacuation lumineux s'éteignent.
 - Les voyants « Défaut général », « Perte agent » et éventuellement « Déclencheurs » clignotent rapidement, le signal sonore retentit à nouveau (pour le reconditionnement des réservoirs d'agent d'extinction).
- Arrêter le signal sonore de la centrale.
- Aviser le responsable sécurité sûreté, ou l'astreinte en heures non ouvrées **si nécessaire**.
- Notifier l'ensemble de ses événements sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Autres** ».

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Local Autocom	 WEESURE <small>Protection</small>
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 3/4	P – 4.06	Date de mise à jour : 14/03/2024

6. Procédure à suivre en cas de dérangement :

- Report d'information sur le S.D.I. au P.C.S.I.
- Arrêter le signal sonore du S.D.I. et de la centrale.
- Identifier la nature du dérangement :
 - Si les voyants « Défaut général » et « Défaut d'alimentation » clignotent, il s'agit d'un défaut secteur.
 - Pour tout autre dérangement et réception sur l'E.C.S au P.C.S.I. « Dérangement extinction autocom P-2 » ;
- En heures ouvrées, contacter :
 - Le technicien de maintenance T.B.T / B.T. de la D.E.T.L.
 - La société SIEMENS (service dépannage).
 - Le responsable sécurité sûreté.
- En dehors des heures ouvrées, contacter :
 - La société SIEMENS (service dépannage).
 - L'astreinte sécurité sûreté.
- Notifier l'ensemble de ses événements sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Anomalies S.S.I.** ».

7. Procédure pour la mise en essai ou hors service depuis la centrale d'extinction :

- Sur la centrale d'extinction, activer le niveau d'accès 2.
- Appuyer sur la touche « Hors/Essai/En », en regard de la partie à mettre hors service ou en essai :
 - 1ère pression : Pour la mise Hors service, le voyant jaune correspondant est allumé fixe.
 - 2ème pression : Pour la mise en essai, le voyant jaune correspondant clignote lentement.
 - 3ème pression : Pour la remise en service, le voyant jaune correspondant s'éteint.
- Se reporter en annexe à la fiche d'exploitation simplifiée avec le schéma de la face avant de la centrale d'extinction automatique à gaz (située au P-2).
- Notifier l'ensemble de ses événements sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Autres** ».

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Local Autocom	 WEESURE <small>Protection</small>
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 4/4	P – 4.06	Date de mise à jour : 14/03/2024

8. Procédure à suivre en cas d'alarme feu :

- Report d'information sur l'E.C.S. au P.C.S.I. de la Cité de la musique.
 - A la première alarme, sur la centrale d'extinction (au niveau P-2) le voyant « alarme feu générale » s'allume en fixe.
 - Le voyant de la zone d'alarme concernée clignote lentement.
 - Le voyant « Evacuation » clignote rapidement.
 - Le signal sonore de la centrale retentit.
- Arrêter le signal sonore de l'E.C.S. au P.C.S.I. et de la centrale d'extinction.
- Identifier la cause de l'alarme et réaliser une levée de doutes.
- Si vous constatez que **l'incendie est avéré** :
 - A la deuxième alarme, les voyants de la zone d'alarme concernée « évacuation » s'allument en fixe.
 - Le signal sonore retentit à nouveau.
 - Les dispositifs d'évacuation sonores et lumineux sont commandés.
 - **Sortez immédiatement du local pour vous mettre en sécurité.**
 - Après une temporisation de 30 secondes :
 - Les déclencheurs pyrotechniques sont commandés.
 - Le voyant « Emission » s'allume en fixe (dès activation du contact passage gaz).
- Arrêter le signal sonore de l'E.C.S. et de la centrale d'extinction.
- Faire alerter les secours.
- Après reconnaissance par les équipes de secours, procéder au réarmement de l'E.C.S. et de la centrale d'extinction (remise à l'état de veille).
- Si vous constatez que **l'incendie n'est pas avéré** :
 - À la suite de la première alarme, suivre la procédure de remise de l'équipement à l'état de veille.
- Aviser le responsable sécurité sûreté, ou l'astreinte en heures non ouvrées **si nécessaire**.
- Notifier l'ensemble de ses événements sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Demande d'intervention – Alarme Incendie** ».